



Ordonnance de télécom CRTC 2023-362

Version PDF

Référence : 2023-340

Ottawa, le 9 novembre 2023

Télébec, Société en commandite – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Télébec, Société en commandite	AMT 548 Tarif général – Modification de la date d'entrée en vigueur pour la dénormalisation de plusieurs articles tarifaires	26 septembre 2023	12 novembre 2023
Télébec, Société en commandite	AMT 549 Tarif général – Modification de la date d'entrée en vigueur pour la dénormalisation du forfait résidentiel de base Optimum	26 septembre 2023	12 novembre 2023
Télébec, Société en commandite	AMT 550 Tarif général – Modification de la date d'entrée en vigueur pour la dénormalisation des forfaits de services de gestion des appels	26 septembre 2023	12 novembre 2023
Télébec, Société en commandite	AMT 551 Tarif général – Modification de la date d'entrée en vigueur pour la suspension de service	26 septembre 2023	12 novembre 2023
Télébec, Société en commandite	AMT 552 Tarif général – Modification de la date d'entrée en vigueur pour la dénormalisation de services de gestion des appels de résidence	29 septembre 2023	12 novembre 2023

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées

au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général